

Formation PERMIS

Passerelle A2 vers A

PERMIS MOTO A (Moto grosse cylindrée)



OBJECTIFS

L'objectif de cette formation est de familiariser le futur conducteur avec la moto. La formation met en avant l'importance de la prise de conscience des risques et la nécessité de respecter les règles. Elle insiste également sur les avantages qu'il y a à adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.



DUREE

- 7 HEURES
- Vous pouvez suivre la formation au cours des 3 mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention du permis A2.



PRE-REQUIS

- L'âge minimal requis est le suivant :
 - o Moto: 20 ans
 - 3 roues d'une puissance supérieure à 15 kilowatts : 21 ans
- Être titulaire du permis A2 :
 - Vous devez être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans.

Le permis A permet de conduire toutes les motos avec ou sans side-car et tous les 3 roues à moteur quelle que soit leur puissance.

PROGRAMME

2 heures de théorie

Sur les 7 heures de formation, 2 heures sont attribuées à un enseignement théorique. L'enseignement comprend :

L'analyse des accidents les plus caractéristiques impliquant les motocyclettes légères et les tricycles à moteur; des conseils qui permettent d'appréhender les pièges de la route : conduire sous la pluie ou de nuit, se rendre visible auprès des autres usagers, s'équiper en vêtements protecteurs de qualité, connaître les manques d'adhérence (gravillons, ralentisseurs, peintures au sol

les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les aménagements de la route, y compris à petite vitesse.

2 heures de pratique hors circulation : l'examen « sur plateau »

Ces deux heures sont consacrées à la prise en main du véhicule et aux vérifications indispensables : huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage, etc.

La personne en formation apprend :

- à démarrer en toute sécurité;
- à monter et à descendre les vitesses ;
- à anticiper les manœuvres de freinage et d'évitement
- à s'arrêter.

Le futur usager est particulièrement sensibilisé à la position sur la moto: bien positionner son regard avant de virer ou de tourner, tenir l'équilibre à petite vitesse avec et sans passager, en ligne droite et en virage et à bien positionner son corps pour assurer un meilleur équilibre grâce à une juste répartition du poids.

3 heures de pratique en circulation

À l'issue des 3 heures hors-agglomération, le conducteur doit être capable :

- d'adapter sa vitesse aux circonstances de la circulation;
- de choisir la bonne voie et de bien se placer sur la chaussée en fonction notamment des angles morts des véhicules lourds;
- de franchir une intersection, de changer de direction et de dépasser en toute sécurité en tenant compte du phénomène d'aspiration;
- de savoir négocier un virage en toute sécurité.



Obtenir le permis A

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Salle de cours équipée de moyens multimédias

Véhicules de la catégorie motocyclette adapté à l'enseignement.

Fiche de suivi et livret d'apprentissage

Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

MODALITÉS DE SUIVI ET DE VALIDATION

Suivi

Livret de suivi enseignant et livret d'apprentissage de l'élève

Évaluation et validation :

À la fin de la formation, votre formateur vous remet une <u>attestation de suivi</u> requise pour l'obtention du permis A

Il n'y a pas d'examen à passer.

INSCRIPTION ET DELAIS D'ACCES

Inscription sur contrat accepté et signé. Le calendrier de formation pratique est établi par l'école de conduite en concertation avec l'élève, en fonction de leurs disponibilités respectives

ACCESSIBILITE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre centre de formation répond aux besoins d'accessibilité liés à la norme ERP.

La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap.

Un référent handicap est à votre écoute pour sécuriser votre parcours de formation en collaboration avec les partenaires professionnels (Cap Emploi, AGEFIPH ...)

MODALITÉS DE L'ACTION

■ INTER

■ INTRA entreprise

Référents pédagogiques

Rodolphe DUCLA – Patrick BARRERE

ACCUEIL: 05 64 25 08 50

Attention: le titulaire de l'attestation de suivi (des 7 heures de formation) ne sera autorisé à conduire les véhicules de la catégorie A qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite correspondant

<u>C'est la moto-école qui s'occupe de la demande de votre permis A.</u>

Vous devez fournir les documents suivants :

- Iustificatif d'identité
- Justificatif de domicile
- 2 photos d'identité (ou une photo numérique d'identité si l'auto-école effectue l'inscription en ligne)
- Copie de votre permis A2
- Attestation de suivi de la formation permettant de passer de la catégorie A2 à la catégorie A
- Si vous êtes français et âgé de moins de 25 ans, copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou de l'attestation provisoire en instance de convocation à la JDC ou de l'attestation individuelle d'exemption
- Si vous êtes étranger, justificatif de régularité du séjour ou si vous êtes dispensé de détenir un titre de séjour, preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...)

DUREE DE VALIDITE DU PERMIS A

Le permis de conduire de la catégorie A délivré depuis septembre 2013 est valide pendant 15 ans à partir de la date de délivrance.

La validité est indiquée sur le permis.



Contactez-nous!

Votre conseillère formation :
Johanna DARZEINS
Mobile : 06.59.87.22.55
E-MAIL : johanna@bp-formations.com

Tarif: nous consulter



Nos taux de réussite et satisfaction sur notre site : bearnpyreneesformation.com